

FRAIS

Frais d'inscription (Par unité)

- Frais initial \$25
- Frais de renouvellement \$15
- Frais maximum par bâtiment \$2,500
- Frais maximum par complexe \$5,000 (Un complexe est défini comme deux bâtiments ou plus sur la même parcelle.)

Frais d'inspection (par unité)

- Bâtiments de 1 à 3 unités \$50
- Bâtiments de 4 unités ou plus \$75

Frais d'inspection alternative sur 5 ans

- \$50 pour le premier logement de la propriété
- \$10 pour chaque unité supplémentaire
- Frais maximum par bâtiment : \$3,000
- Frais maximum par complexe \$6,000

Frais de dépôt des inspections privées (par rapport)

Inspecteur autorisé \$15

Boston Housing Authority/Metropolitan
Boston Housing Partnership \$15

LES FRAIS NE SONT PAS REMBOURSABLES.

Exceptions

- Propriétés appartenant à des agences fédérales, étatiques, ou locales □
- Maisons de chambres avec une licence d'hébergement valide émise par la ville

AVANTAGES

- Garantir que les logements locatifs répondent aux exigences minimales du code du logement
- Sensibiliser les propriétaires aux codes du logement locaux et de l'état
- Aide la ville à vous joindre en cas d'urgence dans votre propriété
- Améliore la qualité des logements dans la ville de Boston.

Pour connaître les conditions d'inscription, visitez :

www.boston.gov/rental-registration

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00



<https://bit.ly/RentalRegulation>



isd@boston.gov



617-635-5300

PROGRAMME D'INSCRIPTION ET D'INSPECTION DES LOCATIONS

Promouvoir des logements sûrs et hygiéniques



CITY of **BOSTON**
4205-01



Inspectional Services

ENREGISTREMENT

L'ordonnance relative à l'inscription et à l'inspection des logements est conçue pour garantir que tous les habitants de Boston vivent dans des logements sûrs et hygiéniques. Le programme comporte deux exigences : l'enregistrement et l'inspection.

Les propriétaires de biens locatifs doivent enregistrer tous les biens locatifs chaque année entre le 1er janvier et le 1er juillet. Les propriétaires peuvent enregistrer leurs biens locatifs en ligne

www.boston.gov/rental-registration-portal.

Pour s'inscrire, les propriétaires doivent fournir les informations suivantes :

- Adresse de la propriété
- Coordonnées du propriétaire
- Un agent local, si le propriétaire vit en dehors de Massachusetts
- Le nombre total d'unités dans l'immeuble

Les enregistrements doivent être renouvelés chaque année avant le 1er juillet. Les propriétés occupées par leur propriétaire et comportant six unités ou moins doivent s'enregistrer chaque année, mais sont exemptées des frais d'enregistrement et de l'obligation d'inspection.

SANCTION

Le non-respect des dispositions de la présente ordonnance est sanctionné d'une **amende de \$300 dollars par propriété par mois.**

CONSEIL AUX PROPRIÉTAIRES

Le bureau du maire chargé du logement offre un soutien aux propriétaires de Boston possédant neuf logements ou moins, pour les petits propriétaires confrontés à des problèmes de locataires à revenus limités ou vulnérables. Pour plus d'informations, appelez le (617) 635-4200.

Tous les logements locatifs privés non exemptés de la ville seront sélectionnés pour une inspection proactive des loyers au moins une fois tous les cinq ans.

Le département des services d'inspection contactera les propriétaires par écrit en détaillant les options permettant de satisfaire à l'obligation d'inspection. Les propriétaires peuvent procéder comme suit:

- Demander une inspection à un inspecteur du logement de la ISD ;
- Engager un inspecteur privé autorisé par la ISD pour effectuer des inspections de location;
- Fournir les rapports d'inspection réussis du Boston Housing Authority ou du Metropolitan, Boston Housing Partnership ; ou
- Demander un plan d'inspection alternatif sur cinq ans..
- Les propriétaires doivent répondre à l'avis de sélection dans un délai de 30 jours.

Le plan sur cinq ans exempte les propriétaires de certaines exigences en matière d'inspection, mais cette option n'est accordée qu'aux propriétaires qui ont l'habitude de se conformer aux réglementations de l'État et de la ville.

Questions

Fréquemment Posées

Dois-je enregistrer mon bien locatif ?

Oui. Chaque bâtiment locatif de la ville de Boston doit être enregistré chaque année avant le mois de juillet. Les bâtiments occupés par leurs propriétaires et comportant six logements ou moins ne paient pas les frais d'enregistrement, mais doivent néanmoins être enregistrés chaque année.

Je n'ai pas reçu de facture pour les frais d'enregistrement.

Actuellement, la ville ne facture pas les enregistrements de location. Il incombe au propriétaire de s'inscrire avant la date limite du 1er juillet de chaque année.

J'habite dans la propriété. Dois-je m'enregistrer ?

Oui, vous devez vous enregistrer. Si la propriété contient six unités locatives ou moins, vous êtes exempté des frais d'enregistrement.

Je loue des locaux commerciaux. Dois-je m'enregistrer ?

Non, l'obligation d'enregistrement des loyers ne s'applique qu'aux unités d'habitation, et non aux locaux commerciaux.

Puis-je m'enregistrer et payer en ligne ?

- Vous devez enregistrer votre propriété en ligne.
- Toutes les frais peuvent être payées en ligne